

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 6 avril 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site web de la Municipalité.

2021-04-86 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2021-04-87 Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2021
Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2021
Résolution: Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021
Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2021 (réunion extraordinaire)
Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021 (réunion extraordinaire)
Dispense de lecture du procès-verbal du 15 mars 2021 (réunion extraordinaire)
Adoption du procès-verbal du 15 mars 2021 (réunion extraordinaire)
Dispense de lecture du procès-verbal du 29 mars 2021 (réunion extraordinaire)
Adoption du procès-verbal du 29 mars 2021 (réunion extraordinaire)

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : dépôt des états financiers au 31 déc. 2020
Dépôt des états financiers au 31 mars 2021
Résolution : adoption du règlement 2020-RMSQ-4 sur les animaux
Résolution : formations ADMQ
Résolution : renouvellement adhésion : Québec Municipal
Résolution : don à la fondation jeunesse secondaire Disraeli
Suivi : démarches déploiement de la fibre optique
Résolution : embauche responsable des travaux publics

Sécurité publique et civile

Achat de trousse de premiers secours

Transport routier et voirie locale

Demande de subvention : député provincial
Achat d'accessoires de voirie
Résolution : Location niveleuse et achat de gravier
Ponceau d'entrée privée : Boisés Beulab s.e.n.c.
Information : remplacement ponceau de traverse au Rang B-et-C
Octroi de contrat : rechargement de gravier Rang B-et-C
Dépôt d'offre de service de Daniel Lapointe
Achat d'un tracteur compact multifonctionnel

Hygiène du milieu

Signature d'entente d'utilisation de l'écocentre de Disraeli
Établissement des modalités d'utilisation de l'écocentre
Offre de Sanitaire Fortier – cueillette des objets encombrants

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Dérogation mineure : M. Pierre Charron

Dérogation mineure : 9209-2279 Québec inc.

Avis : aux propriétaires de l'immeuble du 4691, Chemin Thibodeau

Loisirs, culture et édifice communautaire

Demande de participation financière : bibliothèque municipale

Nomination patrouilleurs nautiques

Résolution : Paiement des comptes du 2 mars au 6 avril 2021

Questions des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2021-04-88 Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-04-89 Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

Adoptée.

2021-04-90 Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2021, séance extraordinaire

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-04-91 Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

Adoptée.

2021-04-92 Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 15 mars 2021

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-04-93- Résolution: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021.

Adoptée.

2021-04-94 Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 29 mars 2021

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-04-95 Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2021-04-96 Résolution : Dépôt des états financiers au 31 déc. 2020

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2020, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.
Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers au ministère des Affaires municipales, dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée.

2021-04-97 Dépôt des états financiers au 31 mars 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2021-04-98 Adoption du règlement 2020-RMSQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

Considérant que le conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a dûment été donné lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2020-RMSQ-4, concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Le libellé complet du règlement 2020 RMSQ-4 se retrouve dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

2021-04-99 Inscription : formations ADMQ

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à s'inscrire aux différentes formations offertes par l'ADMQ.

En effet, une formation est nécessaire en vue de l'adoption du projet de loi 67 modifiant plusieurs pouvoirs des municipalités. Également, une formation quant à la tenue des élections générales de novembre prochain est prévue.

Il est convenu que les frais d'inscription de ces formations seront puisés dans le budget 2021. Le coût estimé est de 200 \$.

Adoptée.

2021-04-100 Renouvellement adhésion : Québec Municipal

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de renouveler notre abonnement à Québec Municipal, pour un montant annuel de 148,57 \$ plus taxes.

Québec Municipal publie quotidiennement de l'information municipale sur le Web. Tous les élus municipaux et les employés ont accès à ce service.

Adoptée.

2021-04-101 Don à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli.

Adoptée.

Suivi : démarches déploiement de la fibre optique

La directrice générale informe les élus des développements quant aux démarches entreprises avec la compagnie Sogetel, concernant le déploiement de la fibre optique dans notre municipalité.

2021-04-102 Embauche : Responsable des travaux publics

Attendu la création d'un poste de responsable des travaux publics;

Attendu qu'à la suite de la publication d'une offre d'emploi, les candidats intéressés devaient transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 6 avril à midi;

Attendu qu'il avait été convenu que le comité de sélection était autorisé à rencontrer les postulants au fur et à mesure de la réception des candidatures;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime l'embauche de M. Jeffrey Plourde.

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'embaucher M. Jeffrey Plourde comme responsable des travaux publics pour la Municipalité de Saint-Praxède. Ce dernier entrera en fonction à compter de la mi-mai 2021 à temps complet. D'ici là, il est disponible sur demande une journée par semaine et le samedi, jusqu'à la mi-mai. Son salaire horaire est fixé à 25 \$.

Entre temps, Mme Josée Vachon continuera d'assurer l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. Plourde.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2021-04-103 Achat de trousse de premiers secours

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à se procurer deux trousse de premiers secours, conformes aux changements imposés quant à leur contenu, par la CNESST. Le coût prévu est fixé à environ 100 \$.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2021-04-104 Demande de subvention : député provincial

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à demander une subvention au député François Jacques, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Un montant de 30 000 \$ est demandé afin de procéder à du rechargement de gravier, achat de panneaux de signalisation et reprofilage de fossés. Les rangs ciblés pour entreprendre ces travaux sont : 3^e Rang, 9^e-et-10^e Rang, Chemin Létourneau, Chemin du Hameau, 11^e Rang, 12^e Rang et Chemin Giroux.

Adoptée.

2021-04-105 Achat d'accessoires de voirie

Attendu que M. Richard Bellavance offre de vendre à la Municipalité, certains accessoires de voirie lui appartenant et qu'il utilisait pour accomplir ses tâches d'inspecteur en voirie;

Attendu que M. Bellavance exige un montant de 341\$ pour vendre 18 plaques avec réflecteurs (12 \$ chacune) ainsi que 3 bases de métal et 2 de contrepoids pour les panneaux de signalisation (25 \$ chacune);

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de procéder à l'achat des accessoires de voirie vendus par M. Richard Bellavance, pour un montant total de 341 \$.

Adoptée.

2021-04-106 Résolution : Location niveleuse et achat de gravier

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, responsable des travaux publics par intérim, à louer une niveleuse au moment opportun, selon l'état des chemins municipaux, et procéder à l'achat de gravier pour les rangs municipaux si du matériel est requis lors du passage de la niveleuse. Pour ce faire, le conseil accorde un budget pouvant aller jusqu'à 5 000 \$;

Adoptée.

**2021-04-107 Autorisation : permis pour ponceau d'entrée
Boisés Beaulab**

Attendu que Pierre Beaulieu représentant des Boisés Beaulab s.e.n.c. souhaite obtenir un permis d'entrée privée pour l'aménagement de son entrée au 9001, Rang B-et-C, numéros de lots 5 689 059 et 5 689 598, tous deux au Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac;

Attendu que la réglementation actuelle autorise un accès à une entrée privée d'une longueur maximale de 11 mètres (36 pieds);

Attendu que vu la circulation de la machinerie lourde prévue sur cet emplacement, il est opportun de soumettre la demande de M. Beaulieu au conseil pour permettre à Boisés Beaulab s.e.n.c. d'installer un accès à la voie publique de 12,19 mètres (40 pieds) au lieu de 11 mètres (36 pieds), tel que prescrit par le règlement ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil autorise la responsable des travaux publics par intérim, Josée Vachon, à émettre un permis à Boisés Beaulab s.e.n.c., représentés par Pierre Beaulieu, afin que cette entreprise puisse installer un ponceau de 12,19 mètres (40 pieds) de longueur, de 36 pouces de diamètre, sur leur propriété située au 9001, Rang B-et-C, portant les numéros de lots 5 689 059 et 5 689 598, au Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac.

Adoptée.

Informations : Ponceau de traverse Rang B-et-C

Les élus sont informés qu'une réunion de démarrage sera fixée au plus tard au début du mois de mai, avec les représentants de Cité Construction, dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau de traverse au Rang B-et-C.

2021-04-108 Octroi de contrat : rechargement de gravier Rang B-et-C

Attendu l'appel d'offres public pour du rechargement de gravier au Rang B-et-C;

Attendu que suivant l'ouverture des soumissions le 22 février 2021, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavations Gagnon & Frères avec un prix soumis de 202 900 \$ plus taxes;

Attendu que le conseil municipal souhaite entreprendre ces travaux cette année;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat de rechargement de gravier du Rang B-et-C à l'entreprise Excavations Gagnon & Frères selon le prix soumis s'élevant à 202 900 \$ plus taxes.

L'adoption de cette résolution fait office de contrat.

Il est convenu de mandater le maire et la directrice générale à communiquer avec le représentant de l'entreprise, M. Jean-François Gagnon, afin d'établir les modalités en lien avec les travaux et de déterminer le calendrier d'exécution de ceux-ci.

Adoptée.

2021-04-109 Dépôt d'une offre de service de Daniel Lapointe

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une offre de service déposée par Daniel Lapointe ingénieur.

En effet, M. Lapointe offre à la Municipalité, un service d'accompagnement technique pour des projets en matière de voirie, génie municipal et autres.

Le tarif horaire exigé s'élève à 90 \$ non taxable, plus les frais de déplacement et dépenses s'il y a lieu.

Adoptée.

2021-04-110 Achat d'un tracteur multifonctionnel

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de se procurer un tracteur sous-compact, multifonctionnel avec les accessoires requis pour la tonte de pelouse et un godet pour le chargement. Les spécifications de ce tracteur Kubota sont plus amplement détaillées sur la soumission dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Il est convenu de se procurer cette machinerie au Garage Oscar Brochu Inc., selon l'estimé déposé qui s'élève à 19 999 \$ plus taxes. Cette dépense sera assumée par le surplus accumulé.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires au paiement du coût d'achat de ce tracteur multifonctionnel.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-04-111 Signature de l'entente d'utilisation de l'écocentre avec la Ville de Disraeli

Attendu que la Ville de Disraeli propose à la Municipalité de Sainte-Praxède, pour une deuxième année, l'utilisation de son écocentre pour ses citoyens, moyennant la signature d'une entente établissant les modalités et conditions relative à cette utilisation;

Attendu que ladite entente sera valide pour la période du 24 avril au 30 octobre 2021, soit pendant l'ouverture de l'écocentre;

Attendu que les membres du conseil sont favorables à la signature de cette entente pour l'année 2021, puisque ladite entente permet aux citoyens et contribuables de la Municipalité de Sainte-Praxède de disposer de certains produits, matières et matériaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède déboursa en contrepartie du service offert par la Ville de Disraeli, un montant de 48 \$ pour chacune

des visites réalisées par un citoyen de la municipalité, le tout pour une dépense totale que la Municipalité estime à 1 500 \$, considérant qu'une trentaine de contribuables utiliseraient ce service;

Attendu que la Municipalité établira le mode de fonctionnement pour donner accès aux contribuables et en informera ses citoyens et contribuables, de même que la Ville de Disraeli;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède informe la Ville de Disraeli de son intention de bénéficier, pour l'année 2021, des services de l'écocentre, selon les modalités établies dans une entente de services à intervenir entre les deux municipalités.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède l'entente à intervenir avec la Ville de Disraeli.

Adoptée.

2021-04-112 Établissement des modalités d'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Praxède

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a conclu une entente avec la Ville de Disraeli relativement à l'utilisation de son écocentre, par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Praxède et établissant les modalités et conditions relatives à cette utilisation;

Attendu que l'article 4 de ladite entente prévoit que la Ville facturera à notre Municipalité, un montant de 48 \$ pour chacune des visites effectuées par un de nos citoyens à son écocentre;

Attendu qu'afin d'encourager ses citoyens à disposer de leurs objets encombrants, la Municipalité de Sainte-Praxède croit qu'il est opportun d'offrir à tous ses citoyens un (1) accès gratuit à l'écocentre pour cette année;

Attendu qu'afin de contrôler cette gratuité, il est essentiel d'établir un système de coupons numérotés à remettre aux utilisateurs, préalablement à leur visite;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les modalités suivantes soient établies pour l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par les citoyens et citoyennes, ainsi que par tous les propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières de la Municipalité de Sainte-Praxède.

- Ils auront droit à un (1) accès gratuit à l'écocentre de la Ville de Disraeli pour l'année 2021. Pour toutes visites subséquentes, ils devront déboursier une partie des frais encourus, soit 48 \$ par visite;
- Préalablement à leurs visites à l'écocentre, ils devront se procurer au bureau de la Municipalité de Sainte-Praxède, un coupon prénuméroté qu'ils devront obligatoirement présenter au préposé à leur arrivée à l'écocentre;
- En surplus du coupon prénuméroté à présenter, ils devront à leur

arrivée à l'écocentre, présenter une preuve de résidence ou de propriété (permis de conduire, compte de taxes, facture d'électricité, etc.);

- Ils devront respecter la liste des matières acceptées à l'écocentre, tel que plus amplement détaillée dans le dépliant produit à cet effet;
- La Municipalité défraiera un montant maximum de 48 \$ pour les frais liés à la disposition des encombrants pour les contribuables. Si des frais additionnels sont exigés pour des appareils frigorifiques, ceux-ci seront à la charge du contribuable;
- Ils devront respecter les heures d'ouverture de l'écocentre, lesquelles seront établies par la Ville de Disraeli.

Adoptée.

2019-04-113 Offre de services de Sanitaire Denis Fortier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Sanitaire Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Sanitaire Denis Fortier, les gros rebuts ramassés lors des cueillettes du printemps 2021;

La Municipalité de Sainte-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Sanitaire Denis Fortier, selon un tarif de 116,75 \$ plus taxes par tonne métrique pour la cueillette du printemps.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2021-04-114 Résolution : dérogation mineure, M. Pierre Charron

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Pierre Charron concernant sa propriété portant le numéro de lot 5 689 138, au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, située au 4763, Chemin Thibodeau;

Attendu que M. Pierre Charron demande au conseil de la Municipalité de lui accorder une dérogation mineure à l'article 7.3.5 du Règlement de zonage numéro 204-2013;

Attendu que la demande vise à permettre la construction d'un garage à une hauteur de 6,7 mètres, au lieu de la hauteur de 6,1 mètres, telle qu'autorisée par le règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu que M. Charron désire construire d'ici 5 ans un nouveau chalet et que la hauteur prévue du nouveau bâtiment est de 9,75 mètres avec 2 étages;

Attendu que M. Charron souhaite alors harmoniser la hauteur du garage à construire avec la hauteur du chalet projeté;

Attendu que cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation ne causerait pas de préjudice au voisinage, puisque le garage voisin a une hauteur de plus de 6,7 mètres;

Attendu qu'un avis public a été affiché le 18 mars 2021 en regard avec la présentation de cette dérogation mineure, le tout dans les délais prévus par la loi;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande de dérogation mineure de M. Pierre Charron et recommande au conseil municipal de l'accepter ;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la demande de dérogation mineure de M. Pierre Charron. En ce sens, le conseil municipal autorise l'inspecteur à émettre un permis de construction pour la construction d'un garage avec une hauteur de 6,7 mètres, conditionnellement au dépôt préalable d'un plan projet d'implantation fait par un arpenteur-géomètre, afin de valider la localisation du bâtiment selon les marges applicables.

Autant les membres du comité consultatif d'urbanisme, que les élus municipaux, ont pris connaissance du dossier complet déposé par M. Pierre Charron en regard avec cette demande de dérogation.

Adoptée.

2021-04-115 Résolution : dérogation mineure, compagnie 9209-2279 Québec Inc.

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par la compagnie 9209-2279 Québec Inc., représentée par M. Jérôme Lacroix, concernant la propriété portant le numéro de lot 6 388 424, au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, située sur le Chemin Lacroix;

Attendu que la compagnie 9209-2279 Québec Inc. demande au conseil de la Municipalité de lui accorder une dérogation mineure à l'article 3.2.2 du Règlement de lotissement numéro 205-2013;

Attendu que lors d'une opération cadastrale effectuée en 2020, l'arpenteur-géomètre mandaté au dossier a fait une erreur et a jumelé le terrain servant d'accès au lac pour les propriétaires des terrains de la deuxième rangée du Chemin Lacroix au lot 6 388 424 créé;

Attendu que la demande vise à autoriser une opération cadastrale consistant à créer un lot d'une superficie de 896 mètres carrés qui n'a que pour but de rectifier une erreur causée lors d'une opération cadastrale du lot voisin en décembre 2020;

Attendu qu'un plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Francis Carrier, sous ses minutes numéro 2018-272, identifiant le nouveau lot, et le plan projet de lotissement de Michel Bolduc, arpenteur-géomètre d'Ecce-Terra, daté du 6 avril 2011 font partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation ne causerait pas de préjudice au voisinage;

Attendu qu'un avis public a été affiché le 18 mars 2021 en regard avec la présentation de cette dérogation mineure, le tout dans les délais prévus par la loi;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande de dérogation mineure de la compagnie 9209-2279 Québec Inc. et recommande au conseil municipal de l'accepter ;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accorder la demande de dérogation mineure de la compagnie 9209-2279 Québec Inc., représentée par M. Jérôme Lacroix. En ce sens, le conseil municipal autorise l'inspecteur à émettre un permis de lotissement pour une opération cadastrale consistant à créer un lot d'une superficie de 896 mètres carrés qui n'a que pour but de rectifier une erreur causée lors d'une opération cadastrale du lot voisin en décembre 2020, et récupérer l'accès au lac pour les propriétaires des terrains de la deuxième rangée du Chemin Lacroix.

Autant les membres du comité consultatif d'urbanisme que les élus municipaux ont pris connaissance du dossier complet déposé par la compagnie 9209-2279 Québec Inc. en regard avec cette demande de dérogation.

Adoptée.

2021-04-116 Avis : immeuble du 4691, Chemin Thibodeau

Attendu que l'immeuble situé au 4691, Chemin Thibodeau et portant le numéro de lot 5 689 105, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac a récemment été vendu;

Attendu qu'un avis juridique concernant cette propriété avait été requis auprès des avocats de la Municipalité afin de confirmer la perte de droits acquis de cet immeuble, vu le morcellement des lots originaires, après l'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

Attendu que ce morcellement réalisé en 1987 a provoqué une perte de droits acquis empêchant la reconstruction d'un bâtiment principal advenant une perte à plus de 50% de sa valeur à la suite d'un incendie ou quelque autre cause;

Attendu que, suivant l'avis de notre avocate Me Anne-Marie Lessard, une dérogation mineure pour obtenir un nouveau cadastre ne peut être présentée sur une base hypothétique avant la survenance d'un sinistre. Il demeure cependant que, si un sinistre survenait alors que la réglementation actuelle est toujours en vigueur, il ne serait pas possible de reconstruire l'immeuble. Cependant, une demande de dérogation mineure pourrait alors être présentée à la Municipalité afin d'être analysée et appréciée en fonction du projet de reconstruction soumis par le propriétaire;

Attendu que le conseil juge opportun d'informer le nouvel acheteur de cette réalité concernant son immeuble;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à informer, par écrit, les nouveaux propriétaires de la résidence située au 4691, Chemin

Thibodeau, de la situation particulière de leur immeuble advenant un sinistre.

Il est convenu que le libellé de la lettre rédigée par la directrice générale soit vérifié par notre avocate afin de s'assurer de la validité de ce document.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2021-04-117 Demande de participation financière bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël

Attendu que le comité de gestion de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël souhaite planifier deux activités pour la population;

Attendu que deux spectacles seraient planifiés au courant de l'année 2021 si les mesures sanitaires le permettent;

Attendu que le comité de gestion et le réseau Biblio assumeront une partie des coûts liés à ces activités, mais pour contribuer au financement de ces activités, un montant de 350 \$ est sollicité auprès du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de contribuer financièrement aux activités de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël et accepte de contribuer pour un montant de 350 \$ puisé dans le budget de fonctionnement de la bibliothèque.

Adoptée.

2021-04-118 Nomination des patrouilleurs nautiques

Attendu que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et de faire respecter la réglementation nautique depuis plusieurs années sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway, et dont une partie du lac se trouve dans le parc national de Frontenac;

Attendu que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

Attendu que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquelles découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

Attendu que suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les personnes suivantes : Félix Bolduc, Brithany Fortier et Nathael Hémond soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande.

Adoptée.

2021-04-119 Paiement des comptes du 1^{er} mars au 6 avril 2021

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 1^{er} mars et le 6 avril 2021, laquelle s'élève à 91 644,00 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2021-04-120 Achat d'un cadeau à M. Richard Bellavance

Attendu le départ de Monsieur Richard Bellavance à titre d'employé de la Municipalité;

Attendu que le conseil municipal tient à lui souligner sa reconnaissance pour ses années de service;

En conséquence, il est par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale pour procéder à l'achat d'une carte-cadeau de 250\$ pour M. Bellavance.

Adoptée.

Questions formulées par les contribuables

2021-04-121 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.